



---

**Recommandations soumises à Hydro-Québec par l'Initiative québécoise  
Corridors écologiques ([IQCE](#))**

**Dans le cadre de la consultation publique sur l'approvisionnement en  
énergie éolienne Horizon 20312038 portant sur l'Appel d'offres pour  
l'acquisition d'énergie éolienne ([A/O 2026-01](#))**

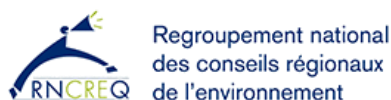
---

26 février 2026

## À propos

L'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ) a été lancée par Conservation de la nature Canada (CNC) en 2017. Son objectif est d'accélérer la conservation de milieux naturels connectés par des corridors écologiques. L'initiative propose une approche collective de l'aménagement du territoire aux acteurs provinciaux et municipaux, aux propriétaires de lots boisés et de terres agricoles, et à d'autres acteurs clés. Des activités de planification stratégique, de conservation de la nature, d'acquisition de connaissances, de mobilisation, de renforcement des capacités et d'accompagnement sont réalisées au sud du 49e parallèle.

L'IQCÉ, qui est coordonnée par CNC, est menée par un regroupement de 10 organismes et mise en œuvre par une centaine de partenaires. Les maîtres d'œuvre régionaux sont Nature-Action Québec, Corridor Appalachien, Éco-corridors laurentiens, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), Capitale Nature, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent et Environnement Mauricie. Les partenaires nationaux sont Réseau de milieux naturels protégés (RMN) et Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).



## Contexte

L'IQCÉ souhaite participer à la Consultation publique sur l'approvisionnement en énergie éolienne - Horizon 20312038, et ainsi soumettre à Hydro-Québec des stratégies, recommandations, propositions et notre offre de collaboration visant à intégrer la conservation des milieux naturels et de la biodiversité ainsi que le maintien de la connectivité écologique dans le déploiement de la transition énergétique et, plus spécifiquement, dans le développement et l'implantation de projets éoliens au sud du 49<sup>e</sup> parallèle.

Les transitions énergétique et écologique<sup>1</sup> vont de pair et nécessitent une approche qui comprend l'action et la coopération de tous les niveaux de gouvernement et de tous les acteurs de la société. La conservation de la biodiversité fait d'ailleurs partie des solutions pour l'adaptation en contexte de changements climatiques. Selon plusieurs études, la nature représente plus de 30 % des solutions climatiques<sup>2</sup>.

Les causes du déclin de la biodiversité sont multiples, la plus importante étant le changement d'usage du territoire. Parmi les impacts directs de ce changement d'usage, on compte la perte d'habitats pour les espèces et le morcellement du territoire, aussi appelé fragmentation. La perte d'habitats et leur fragmentation viennent toutes deux réduire la qualité et la résilience des écosystèmes, de même que les services écologiques indispensables qu'ils procurent aux communautés.

Le déploiement d'infrastructures énergétiques — renouvelables ou pas — peut contribuer à ces phénomènes, à moins d'être planifié de manière à s'inscrire dans une trajectoire d'aménagement visant à limiter la perte et la fragmentation des habitats, notamment par la préservation et la consolidation de continuités écologiques fonctionnelles.

Dans le présent cadre consultatif, nous proposerons d'abord des stratégies et recommandations globales pour l'ensemble du déploiement éolien actuel et futur. Des propositions de précisions et d'ajouts aux documents spécifiques à l'appel d'offres 2026-01 sont ensuite abordées.

---

\* Transition écologique : La transition écologique désigne une transformation sociétale qui mène d'un modèle de production et de consommation non soutenable, priorisant la croissance économique, vers un modèle qui respecte les limites de la planète. Elle recouvre plusieurs transitions : énergétique et industrielle, agro-alimentaire, etc.

## Stratégie 1 : Assurer la cohérence entre les engagements gouvernementaux en matière de transition énergétique et de conservation dans le contexte du développement éolien

Depuis 2022, de nombreux engagements ont été pris à toutes les échelles de gouvernance pour conserver la biodiversité et favoriser le maintien de la connectivité écologique.

Aux niveaux international et national, mentionnons le Cadre mondial de la biodiversité (Accord Kunming-Montréal) (2022)<sup>3</sup>, la Résolution 40-3 (2016), renouvelée par les résolutions 45-2 (2024) et 46-3 (2025), dans le cadre de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada<sup>4</sup>, ainsi que la Stratégie pour la nature 2030 du Canada (2024)<sup>5</sup>.

Le Gouvernement du Québec a adapté son corpus législatif et a adopté des politiques pour traduire ces engagements à son échelle. Parmi ces actions figurent la réforme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 2023<sup>6</sup>, la publication des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)<sup>7</sup> en 2024, et plus récemment la publication du Plan Nature 2030<sup>8</sup>, qui est une traduction de l'engagement pris par le gouvernement du Québec lors de la COP15 en 2022, pour atteindre les 23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité.

### Recommandations :

1. Le développement des projets éoliens devrait s'arrimer de manière cohérente aux cadres législatifs, ainsi qu'aux orientations et politiques relatives à la conservation de milieux naturels et au maintien de la connectivité établies par le Gouvernement du Québec, tels que l'orientation 2.2 des OGAT, les cibles 1, 2 et 3 du Plan Nature;
2. Respecter les planifications régionales (PRMHH, SAD, PDZA, noyaux de biodiversité des Basses-terres du Saint-Laurent) pour identifier les zones prioritaires de conservation et restauration;
3. Intégrer les analyses de connectivité régionales et scénarios de corridors produits par les maîtres d'œuvre de l'IQCÉ, de manière à capitaliser sur les travaux existants.

## Stratégie 2 : Faire en sorte que les projets éoliens soient bénéfiques à la nature

Les projets éoliens en développement devraient être planifiés, construits et gérés de façon à ce qu'ils aient un impact net positif sur la nature. L'approche « *Nature Positive* »<sup>9</sup> offre des balises pertinentes pour les promoteurs de projets industriels, tels que la mise en place de parcs éoliens, afin que le développement des énergies renouvelables contribue positivement au rétablissement de la nature, et non à contribuer davantage à sa dégradation.

En ce sens, que ce soit pour la Banque de développement du Canada (BDC)<sup>10</sup> ou des institutions internationales, telles que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)<sup>11</sup> et l'« *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* » (IPBES)<sup>12</sup>, le respect de la hiérarchie des mesures de réduction d'impact est essentiel pour atteindre des résultats positifs pour la nature. La déclinaison de cet ordre est généralement **éviter-minimiser-compenser**, et peut avoir des segments supplémentaires tels que limiter, restaurer ou réhabiliter. De plus, la nouvelle norme ISO 17620:2025 « *Biodiversité — Processus de conception et de mise en œuvre du gain net de biodiversité dans les projets de développement* », à laquelle le Bureau de normalisation de Québec a contribué, élargie cette séquence à « éviter-minimiser-compenser-augmenter ».

Lors de l'élaboration et l'évaluation d'un projet et ses composantes, différents aspects en ce qui concerne la biodiversité doivent être considérés dans une optique d'impacts positifs sur la nature, dont la perte de milieux naturels, la fragmentation et la connectivité écologique.

### **Recommandations :**

1. Respecter l'ordre de réduction des impacts dans une optique d'impact global positif sur la nature : Éviter, minimiser, compenser, et ce, pour l'ensemble des milieux naturels et les composantes des réseaux écologiques;
2. Éviter tout milieu naturel protégé et site de conservation volontaire, provenant du registre des aires protégées<sup>13</sup> et du répertoire du Réseau des milieux naturels protégés<sup>14</sup>, à titre de contraintes majeures;
3. Éviter tout secteur prioritaire, milieu naturel d'intérêt ou zone de connectivité cartographiée identifiée dans les planifications régionales et par les organismes de conservation, en les intégrant aux études de contraintes en amont des projets éoliens ou des appels d'offres. Ceci doit inclure les structures de passages fauniques et les zones boisées adjacentes essentielles;
4. Minimiser les impacts de nouveaux pontons lors de la création de nouvelles routes sur le territoire du projet. Financer ou assurer les suivis des nouveaux pontons construits et leur maintenance pour assurer le maintien de la connectivité écologique aquatique et la libre circulation de l'eau;
5. Mettre en place un ou des mécanismes de contributions financières (p. ex. dons et commandites) soutenant des actions de conservation de milieux naturels et de la connectivité écologique.

### **Stratégie 3 : Considérer les impacts cumulatifs à l'échelle des paysages**

La connectivité écologique peut être évaluée à différentes échelles, allant du local au continental. C'est pourquoi les impacts des projets, évalués individuellement pour le moment, devraient être considérés dans leur ensemble lorsqu'ils se déploient dans un paysage particulier ou dans une zone de connectivité prioritaire. L'impact sur les corridors de migration des oiseaux est un exemple d'élément à prendre en compte dans le contexte de l'évaluation des impacts cumulatifs à l'échelle des paysages<sup>†</sup>.

Pour des raisons propres à son historique d'occupation du territoire, le sud du Québec contient aujourd'hui très peu d'aires protégées ou de conservation (10.1%)<sup>15</sup> et fait l'objet d'une fragmentation élevée, limitant les capacités de résilience des écosystèmes, le maintien de la connectivité et la préservation de services écosystémiques.

Il est donc essentiel d'évaluer les effets cumulatifs<sup>16</sup> des parcs éoliens déjà installés et de tenir compte de la capacité de support des écosystèmes résiduels, et ce avant le développement de nouveaux projets éoliens.

---

<sup>†</sup>Paysage: Un espace hétérogène comprenant un ensemble d'écosystèmes, de caractéristiques géologiques et de processus écologiques en interaction et souvent soumis à des influences anthropiques (Forman & Godron, 1986; Wu, 2008). Les paysages sont généralement vastes, mais peuvent être délimités à différentes échelles spatiales. L'interaction des éléments spatiaux du paysage peut donner lieu à de nouveaux effets qui ne sont pas inhérents à chaque élément séparément (p. ex. la viabilité des populations, les microclimats, la régulation des eaux de ruissellement, la qualité esthétique, etc.).

## Recommandations :

1. Exiger aux promoteurs, une démonstration que la connectivité écologique, à l'échelle du paysage, sera maintenue dans le cadre des projets;
2. Que lors de l'évaluation des propositions de projets, Hydro-Québec mène une étude des impacts cumulatifs à l'échelle des réseaux écologiques et que pour un paysage donné, Hydro-Québec priorise les projets ayant le moins d'impacts;
3. En amont des projets, qu'Hydro-Québec élabore une planification d'ensemble pour le Sud du Québec, qui conjugue priorités éoliennes et de conservation, sous le modèle de l'initiative « Site Renewables Right »<sup>17</sup> réalisée aux États-Unis, de façon à assurer que les projets développés contribueront à l'ensemble des cibles.

## Stratégie 4 : S'inspirer des meilleures pratiques existantes

Différentes mesures de réductions des impacts et de compensation existent au Québec et ailleurs dans le monde. Il est essentiel de s'inspirer des guides<sup>18</sup> et des ressources existantes<sup>19</sup>, tout en se renseignant auprès des acteurs locaux pour une réelle prise en compte des savoirs et connaissances du milieu. L'implantation de parcs éoliens devrait se réaliser dans la plus grande transparence envers les acteurs territoriaux et le public afin de faciliter l'acceptabilité sociale.

## Recommandations :

1. Afficher, sur les plans, cartes ou documents de propositions et lors des séances de consultations publiques, les milieux naturels protégés et sites de conservation volontaire présents dans la zone adjacente;
2. Dans l'analyse des propositions d'appel d'offres éolien, accorder des points supplémentaires aux promoteurs pouvant :
  - a. Suivre la norme ISO 17620<sup>20</sup>; qui exige, entre autres, que chaque hectare de milieux naturels devant être perturbé par le projet (infrastructures, chemins d'accès et lignes de transmission) soit compensé par des mesures de protection et de restauration procurant un gain net en biodiversité (« *Nature Positive* ») incluant une liste de moyens qui seront entrepris pour y arriver;
  - b. Démontrer que le design de leur projet contient une collaboration avec des organismes spécialisés dans la conservation de milieux naturels et en matière de connectivité écologique.

## Propositions relatives aux documents de l'appel d'offres A/O 2026-01

Cette section propose une lecture croisée des documents d'appel d'offres 2026-01<sup>21</sup> en relation avec les stratégies et recommandations formulées précédemment, visant à améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la connectivité écologique en contexte de développement éolien. Ces propositions permettraient selon nous de faire progresser le déploiement d'énergies renouvelables sur le territoire québécois, telles que l'éolien, en évitant des secteurs écologiquement sensibles ou prioritaires et en adhérant à une approche de gains nets pour la biodiversité ou « *Nature Positive* ».

Tableau 1 Annexe 8 – Formulaire de soumission

Sections	Propositions	Stratégie de l'IQCE
<b>1.6.1. Rapport de planification stratégique du projet</b>	1. Ajouter un élément sur la présentation d'un mécanisme de contributions financières (p. ex. dons et commandites) soutenant des actions de conservation de milieux naturels et de la connectivité écologique.	1. Stratégie 2
<b>1.6.1 (D) (i) Le plan de localisation</b>	1. Exiger que le plan de localisation identifie les milieux naturels protégés identifiés au registre des aires protégées et dans le répertoire du Réseau des milieux naturels protégés	1. Stratégie 2 Stratégie 4
<b>1.6.1 (D) (ii) Le plan de consultation</b>	1. Nommer les organismes de conservation dans la liste des parties prenantes à consulter (et non uniquement « organismes environnementaux » qui comprend une multitude de regroupements de tous types)	1. Stratégie 2 Stratégie 4
<b>1.6.1 G) Plan de développement durable</b>	1. Nommer, dans les enjeux environnementaux, la conservation des milieux naturels et de connectivité écologique; 2. Considérer les impacts cumulatifs à l'échelle du paysage; 3. Assurer l'application par les soumissionnaires de l'engagement concernant la biodiversité dans le Plan de développement durable 2024-2028 et du Plan d'action en faveur de la biodiversité d'Hydro-Québec, notamment l'action 6 de ce dernier concernant l'élaboration d'une approche de compatibilité entre les infrastructures nécessaires à la transition énergétique et les statuts d'aires protégées ou d'autres mesures de conservation reconnues; 4. Exiger qu'au moins un des indicateurs de performance mesurant les retombées environnementales soit associé aux mesures de conservation de la biodiversité et de maintien de la connectivité écologique; 5. Exiger l'application de la Norme ISO17620 dans le projet éolien ou accorder des points supplémentaires aux soumissionnaires s'y engageant.	1. Stratégie 4 2. Stratégie 3 3. Stratégie 1 4. Stratégie 4 5. Stratégie 4

Tableau 2 Document d'appel d'offres AO 20026-01

Sections	Suggestions	Stratégie de l'IQCE
<b>2.2.1 Modalités d'admissibilité des soumissions</b>	1. Ajouter un paiement ferme particulier visant la conservation de milieux naturels et la connectivité écologique	1. Stratégie 2
<b>2.2.2.5 Faisabilité du projet et démarche d'acceptabilité sociale</b>	1. Ajouter une obligation d'identifier les contributions du projet éolien envers chacune des cibles du Plan Nature 2030 du Québec, par exemple dans le RPSP. 2. Ajouter un élément associé à la consultation avec les organismes de conservation actifs dans la zone visée par un projet éolien et/ou une organisation mettant en œuvre la connectivité dans la région d'accueil.	1. Stratégie 1

## Conclusion

Les engagements et cibles sur le développement des énergies renouvelables et ceux de la conservation des milieux naturels peuvent aller de pair. Leur prise en compte conjointe permet d'éviter des écueils d'acceptabilité sociale et favorise une implantation harmonieuse sur les territoires d'accueil des projets. Afin de bénéficier de telles retombées, nous soutenons une approche basée sur la collaboration, où ces échanges doivent débiter en amont des appels d'offres ou lors du cadrage de plus grands parcs éoliens sous la gouverne d'Hydro-Québec. Cette collaboration permettra de bonifier les connaissances, le partage de données, et ainsi assurer un développement éolien contribuant à la conservation de milieux naturels interconnectés dans le Sud du Québec.

---

<sup>1</sup> Espace pour la vie et Université de Montréal. s. d. « Outils sur la transition – Chemins de Transition ». <https://cheminsdetransition.org/transition/>

Drever, C. Ronnie, Susan C. Cook-Patton, Fardausi Akhter, Pascal H. Badiou, Gail L. Chmura, Scott J. Davidson, Raymond L. Desjardins, Andrew Dyk, Joseph E. Fargione, Max Fellows, Ben Filewod, Margot Hensing-Lewis, Susantha Jayasundara, William S. Keeton, Timm Kroeger, Tyler J. Lark, Edward Le, Sara M. Leavitt, Marie-Eve LeClerc, Tony C. Lemprière, Juha Metsaranta, Brian McConkey, Eric Neilson, Guillaume Peterson St-Laurent, Danijela Puric-Mladenovic, Sebastien Rodrigue, Raju Y. Soolanayakanahally, Seth A. Spawn, Maria Strack, Carolyn Smyth, Naresh Thevathasan, Mihai Voicu, Christopher A. Williams, Peter B. Woodbury, Devon E. Worth, Zhen Xu, Samantha Yeo, et Werner A. Kurz. 2021. « Natural Climate Solutions for Canada ». *Science Advances* 7(23):eabd6034. doi:10.1126/sciadv.abd6034.

<sup>3</sup> Convention sur la diversité biologique, 2022, 15/4. *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*, <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

<sup>4</sup> GN-A, PMEC - Résolutions concernant la connectivité écologique [...]:*Résolution 40-3*, [https://cap-cpma.ca/wp-content/uploads/2020/06/Initiatives\\_6b.pdf](https://cap-cpma.ca/wp-content/uploads/2020/06/Initiatives_6b.pdf); *Résolution 45-2*, <https://cap-cpma.ca/wp-content/uploads/2024/09/NEG-ECP-Resolution-45-2-Ecology-Climate-signed-FR.pdf>; *Résolution 46-3*, [https://cap-cpma.ca/wp-content/uploads/2025/11/Resolutions-FR\\_NEG-ECP-2025-11-17\\_3.pdf](https://cap-cpma.ca/wp-content/uploads/2025/11/Resolutions-FR_NEG-ECP-2025-11-17_3.pdf)

<sup>5</sup> Environnement et Changement climatique Canada, 2024, *Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada*, [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2024/eccc/en4/En4-539-1-2024-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/en4/En4-539-1-2024-fra.pdf)

<sup>6</sup> Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, LQ 2023, c 12, <https://canlii.ca/t/6f6qvw>

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec, 2024, *Orientations gouvernementales en aménagement du territoire en vigueur (OGAT)*, <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/orientations-gouvernementales>

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec, 2024, *Plan Nature 2030*, <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/environnement/publications/plan-nature>

<sup>9</sup> Nature Positive - A Global Goal for Nature. 2026. <https://www.naturepositive.org/>.

<sup>10</sup> BDC. 2024. « Meilleures pratiques en matière de conservation pour les entreprises ». <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/developpement-durable/environnement/meilleures-pratiques-en-matiere-conservation-pour-entreprises>.

<sup>11</sup> IUCN World Commission on Protected Areas (WCPA), Connectivity Conservation Specialist Group, Robert Ament, Anthony Clevenger, Rodney Van Der Ree, et Center for Large Landscape Conservation. 2023. *Addressing Ecological Connectivity in the Development of Roads, Railways and Canals*. 1<sup>re</sup> éd. Protected Area Technical Report Series. Gland, Switzerland: Center for Large Landscape Conservation, <https://portals.iucn.org/library/node/51263>.

<sup>12</sup> Jones, Matt, Stephen Polasky, Ximena Rueda, Sharon Brooks, Jane Carter Ingram, Amrei von Hase, Benis Egoh, Ryo Kohsaka, Michal Kulak, Katie Leach, Rafael Loyola, Lisa Mandle, Vanesa Rodriguez Osuna, Marije Schaafsma, et Laura Sonter. 2026. *IPBES Business and Biodiversity Assessment: Summary for Policymakers*. Zenodo. doi:[10.5281/zenodo.18538597](https://doi.org/10.5281/zenodo.18538597).

<sup>13</sup> Gouvernement du Québec, 2024, *Registre des aires protégées et des AMCE au Québec*, [https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/registre/index.htm](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm)

<sup>14</sup> Réseau de milieux naturels protégés, *Le répertoire des sites de conservation volontaire du Québec*, <https://experience.arcgis.com/experience/ea3218e01ae14742bade69db6583cdb7>

<sup>15</sup> Biodiversité Québec, 2024, *Indicateurs : Aires protégées*, [https://biodiversite-quebec.ca/fr/indicateurs/aires\\_protegees](https://biodiversite-quebec.ca/fr/indicateurs/aires_protegees)

<sup>16</sup> Steven J. Cooke, Lauren J. Stoot, Benjamin L. Hilna, Joel Zhang, Cole Macleod, Alana C. Tedeschi et Trina Rytwinski, 2024. Croissance propre et effets cumulatifs au Canada et ailleurs, [Croissance-propre-et-effets-cumulatifs-au-Canada-et-ailleurs.pdf](#)

<sup>17</sup> The Nature Conservancy, 2024. Site Renewables Right, [Site Renewables Right: A Clean and Green Energy Future](#)

IUCN World Commission on Protected Areas (WCPA), Connectivity Conservation Specialist Group, Robert Ament, Anthony Clevenger, Rodney Van Der Ree, et Center for Large Landscape Conservation. 2023. *Addressing Ecological Connectivity in the Development of Roads, Railways and Canals*. 1<sup>re</sup> éd. Protected Area Technical Report Series. Gland, Switzerland: Center for Large Landscape Conservation, <https://portals.iucn.org/library/node/51263>

Kettel, Esther F., Chris Thaxter, Steffen Opper, Andrew Carryer, Liam Innis, et James W. Pearce-Higgins. 2022. « Better utilisation and transparency of bird data collected by powerline companies ». *Journal of Environmental Management* 302:114063. doi:[10.1016/j.jenvman.2021.114063](https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2021.114063)

Tremblay, Junior A., Francis Lessard, Martin Riopel, Yves Aubry, et André Desrochers. 2025. « Assessing *Catharus bicknelli* (Bicknell's Thrush) habitat dynamics: A high-resolution model based on LiDAR metrics ». *Ornithological Applications* duaf040. doi:[10.1093/ornithapp/duaf040](https://doi.org/10.1093/ornithapp/duaf040)

<sup>20</sup> International Organization for Standardization, 2025, *ISO 17620:2025 – Biodiversité - Processus de conception et de mise en œuvre du gain net de biodiversité dans les projets de développement*, <https://www.iso.org/fr/standard/84992.html>

<sup>21</sup> A/O 2026-01: Appel d'offres pour l'acquisition d'énergie éolienne. s. d. Consulté 26 février 2026. <http://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/appels-propositions/2026-01.html>

Plan d'action biodiversité 2024-2028 d'Hydro-Québec - Notre engagement envers la nature. 2025. <https://www.hydroquebec.com/data/bilan-realizations-biodiversite/pdf/2024G146F-plan-action-biodiversite-francais-1.pdf>

PROJET Annexe 8 - Formulaire de soumission \_POUR CONSULTATION. 2025. <https://conversation.hydroquebec.com/50796/widgets/214679/documents/162959>

Projet Document d'appel d'offres \_AO-2026-01\_ POUR CONSULTATION. 2025. <https://conversation.hydroquebec.com/50796/widgets/214679/documents/163194>

Tracer la voie vers une réussite collective: Stratégie de développement éolien. 2024. Montréal: Hydro-Québec. <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/strategie-developpement-eolien.pdf>

Une transition énergétique responsable: plan de développement durable 2024-2028. 2024. Montréal (Québec): Hydro-Québec. <https://www.hydroquebec.com/data/developpement-durable/pdf/plan-developpement-durable-2024-2028.pdf?v=20240502>